



MOBILISATION DU 14 SEPTEMBRE



Des centaines de cheminots s'étaient rassemblés le 14 septembre dernier devant la Grande Arche de la Défense, à l'appel de l'intersyndicale UNSA-Ferroviaire, Sud-Rail et CFDT Cheminots, afin de peser sur les négociations avec l'Union des transports publics (UTP) concernant les minimas salariaux de la branche ferroviaire. [La suite.](#)

L'UNSA VOUS INFORME

QUELS RÉSULTATS ?

L'UNSA, LE SYNDICAT DE RÉFÉRENCE DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

La signature de l'accord par l'UNSA-Ferroviaire (qui a été rejointe par la CFDT Cheminots) permet la revalorisation des rémunérations minimales de la branche ferroviaire afin de rattraper en partie l'inflation.

CE QUE PERMET LA SIGNATURE DE L'UNSA

Cet avenant acte une augmentation des minimas à l'embauche de 800 euros / an pour l'ensemble des classes de 1 à 5 et de 2,65 % pour les classes de 6 à 9. Rappelons que ces augmentations sont des rémunérations minimales brutes de la branche et ne concernent pas les agents SNCF du cadre permanent, dont la rémunération est prévue au chapitre 2 du statut.

LE SYNDICAT DU POUVOIR D'ACHAT

L'UNSA continuera de défendre le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés en revendiquant au sein de toutes les entreprises ferroviaires :

- #1 des augmentations générales des salaires ;
- #2 la reconnaissance du travail des cheminots ;
- #3 des mesures financières supplémentaires visant à pallier l'inflation ;
- #4 la mise en place d'un véritable 13^e mois.

PROCHAINE NÉGOCIATION ?

La signature de cet avenant à l'accord garantit également une nouvelle négociation des salaires (NAO) en décembre prochain à la suite de la présentation des chiffres de l'INSEE (mi-décembre).



SNCF

ÉLECTIONS CSE

17 > 24 NOVEMBRE 2022

LE BON CHOIX, C'EST L'UNSA !

L'UNSA agira toujours dans l'intérêt de l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire. Vous aussi, faites le bon choix : rejoignez l'UNSA et profitez de l'ensemble de nos services aux adhérents.

